Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260203-20260203008-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 février à 19h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 26 janvier 2026

Présents (19) : M. GICQUEL, Mme MAINGUY, M. LE TRIONNAIRE, Mme THIBAULT-CHABANIER, M. VICAUD, Mme LE BLEVENEC, M. DAVID, Mme DINHAM, M. JEGOUSSE, M. BALLIER, Mme PESTY, M. LE MEYEC, Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN, M. SIG, M. TOUSSAINT, Mme MALINGE, M. GUIDOUX, Mme VOGT, Mme LE CLAINCHE.
Absents excusés (7) : M. BAGES (pouvoir à M. BALLIER), M. MIGNOT (pouvoir à M. SIG), Mme PERRIER (pouvoir à M. GICQUEL), M. DE GOVE (pouvoir à Mme THIBAULT), Mme HERVOCHON (pouvoir à M. DAVID), Mme DE CHARETTE (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme SARGENT (pouvoir à Mme MAINGUY).
Absents excusés (3) : M. CAUDAL, M. TEXIER, Mme KERHERVE.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : M. SIG

2026/008 Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

Dans le cadre de leur engagement à servir au mieux les intérêts des communes membres, la communauté d'agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA) a souhaité adhérer à la CANUT (Centrale d'Achat Numérique et de Télécoms) par délibération en date du 9 octobre 2025 pour elle-même ainsi que pour les communes membres.

Les objectifs de la CANUT sont de proposer à ses membres :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achat au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment. L'adhésion est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association. Ce coût sera pris en charge par GMVA pour la première année et une convention financière d'adhésion au groupement sera définie à l'avenir entre les communes et GMVA.

GMVA propose aux communes membres de rejoindre le groupement de commandes portant sur les achats de **services d'impression et de fournitures de consommables**.

Signé par : NICOLAS SIG
Date : 06/02/2026
Qualité : Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260203-20260203008-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT)

Considérant que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la Commune de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées,

Considérant que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion au groupement de commandes de la CANUT via GMVA
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion au groupement et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre
- **DE DONNER** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Pour : 26 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 4 février 2026

Le Maire
Gérard GICQUEL

Le secrétaire de séance
Nicolas SIG

Signé par : GERARD GICQUEL
Date : 04/02/2026
Qualité : MAIRE

MAIRIE D'ELVEN
56250 (Morbihan)